

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, Mme RIBET, M. REIZ, Mme FLORES, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, Mme CASSAN, M. ROSELLO, M. PECHAMAT, Mme ROTH, Mme MOREAU, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

**PROCURATIONS :** M. VIVANT à M. RODRIGUES ; M. REIG à Mme FRAPPIER ; M. VIVES à M. CASSIGNOL ; Mme VIARGUES à Mme EYCHENNE ; Mme BARBANCE à M. BAYONNE ; Mme SALVANS à M. REIZ ; M. ESCAICH à Mme MOREAU

**ABSENTS :** M. DALMAS

**1- PERSONNEL**

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité: assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires année scolaire école de musique 2015-2016 (atelier batterie et guitare)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires pour les ateliers « batterie » et « guitare », rémunérés pour les semaines scolaires du 14 septembre 2015 au 30 juin 2016 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe territorial non titulaire année scolaire école de musique 2015-2016 (atelier violon)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe territorial non titulaire pour l'atelier « violon », rémunéré pour les semaines scolaires du 14 septembre 2015 au 30 juin 2016 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1<sup>ère</sup> classe non titulaires année scolaire école de musique 2015-2016 (ateliers piano et formation musicale)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1<sup>ère</sup> classe non titulaires pour les ateliers piano et formation musicale, rémunérés pour les semaines scolaires du 14 septembre 2015 au 30 juin 2016 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**2- ADMINISTRATION GENERALE**

- **Acquisition de prestations de formations à la prévention des situations de conflits et des agressions- groupement de commande avec Toulouse Métropole et des communes membres de Toulouse Métropole**

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante à l'unanimité (28 voix) le Conseil Municipal approuve la convention portant création de groupement de commandes N°15TM08 en vue de participer ensemble à l'acquisition de prestations de formations à la prévention des situations de conflits et des agressions dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics. La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur. Le Conseil Municipal autorise son Maire, Monsieur Patrice RODRIGUES, à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

**3- FINANCES**

- **Actualisation du dossier de demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation d'un gymnase sur le nouveau quartier d'habitation Andromède**

Monsieur le Maire rappelle que, initialement estimé à 1 130 634 €, le coût prévisionnel de construction du gymnase est ramené à 1 057 966 € auquel il convient d'ajouter le prix d'acquisition du terrain, 45 203 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) d'approuver le coût actualisé de l'opération, de solliciter une subvention à hauteur de 30 % auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la construction du gymnase sur le nouveau quartier d'habitation d'Andromède, au titre du projet phare 2014 et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

- **Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation d'un groupe scolaire sur le nouveau quartier d'habitation Andromède**

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel des travaux de construction est estimé à 4 616 232 € (hors honoraires et frais d'études) auquel il convient d'ajouter le prix d'acquisition du terrain, 260 736 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) d'approuver le coût de l'opération, de solliciter une subvention à hauteur de 30 % auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la construction du groupe scolaire sur le nouveau quartier d'habitation d'Andromède et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

- **REGIE MUNICIPALE : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie pour les personnes concernées.

#### **4- TRAVAUX**

- **Mise en lumière de la structure au rond point de l'Industrie Route de Grenade**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (28 voix) approuve le projet de mise en lumière de la structure au rond-point de l'Industrie Route de Grenade et s'engage à verser au SDEHG une contribution.

- **Rénovation du réseau d'éclairage public Passages piétons Rond point des Etoiles**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (28 voix) approuve le projet de rénovation du réseau d'éclairage public passages piétons rond-point des Etoiles et décide de couvrir la part restante à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

#### **5- ENFANCE ET JEUNESSE**

- **Présentation du Projet Educatif Territorial (PEDT)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) acte le projet du PEDT transmis aux services de l'Etat, sollicite le versement du fonds d'amorçage, invite à la mise en œuvre de cette démarche et autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.